

C.C.A.S. DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6

OBJET :

Budget Primitif 2024

N° 4 / 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le 11 avril à 18h00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Solliès-Ville, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame Marie-Christine VIVES, Madame RUSSEL Delphine, Madame HUGON Evelyne

Absent(s) excusé(s) :

Absentes : Madame ADROVER Isabelle, Madame COURAND Annie, Madame GUILLAUME-JAUVAT Martine

Mme FOUASSE Bénédicte, Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires donne lecture aux membres du CCAS du budget primitif 2024.

Après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte le budget primitif 2024 qui est équilibré en section de fonctionnement à 17 315,75 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire,
Compte tenu :

- de la transmission en Préfecture, le **12 AVR. 2024**
- de la publication, le **12 AVR. 2024**



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 6
 VOTES :
 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Le Président (1),
 A Solliès-Ville, le 11/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire
 A Solliès-Ville, le 11/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

ADROVER Isabelle	absente
COURAND Annie	absente
FOUASSE Bénédicte	Houan
FRANCESCHI Alain	
GUILLAUME JAUVAT Martine	absente
HUGON Evelyne	
RUSSEL Delphine	
VIVES Marie-Christine	

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Solliès-Ville, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

